

Communiqué du SNE-FSU - les Lilas, le 13 décembre 2012

PROJET D'AEROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES (LOIRE-ATLANTIQUE) UN GRAND PROJET COMPATIBLE AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE ?

Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes se distingue par son ancienneté, son ampleur et la contestation dont il est l'objet. Ce grand projet ex-nihilo, qui vise à "déplacer" l'aéroport actuel jugé dépassé et à "désenclaver" le grand-ouest, a pris corps dans les années soixante-dix. La zone d'aménagement couvre deux mille hectares mais les effets induits sur le territoire s'étendront bien au-delà.

Les opposants, d'origines géographiques, sociales ou professionnelles diversifiées, développent une argumentation approfondie qui dépasse de loin la défense d'intérêts locaux. Les questions de l'utilité du projet, des alternatives possibles, des effets induits à long terme sur l'économie et l'emploi, des ressources énergétiques, des pollutions, de la gestion de l'espace sont ainsi suffisamment bien posées pour que le doute existe et qu'on ne puisse plus l'ignorer.

Le Syndicat national de l'environnement, attaché depuis quarante ans à la défense des politiques et d'un service public de l'environnement à la hauteur des enjeux, rappelle notamment que :

- L'urgence d'une transition vers une société durable est devenue une préoccupation citoyenne afin d'assurer collectivement le présent et l'avenir, en particulier la maîtrise des pollutions dont les gaz à effets de serre, et la gestion soutenable des ressources et espaces naturels.

Or, phénomène connu, l'augmentation ou l'amélioration de l'offre de transports entraîne mécaniquement une augmentation des "besoins". Cela va à l'encontre des nécessaires économies d'infrastructures, de déplacements et d'énergies, seules efficaces à court terme dans l'attente d'une transition énergétique effective. De quelle politique des transports voulons-nous ?

- L'aménagement du territoire est bien autre chose que l'équipement du territoire. En France, l'équivalent d'un département est artificialisé tous les sept ans ! Les approches quantitatives perdurent : nombre de bâtiments construits, linéaires de réseaux, surfaces aménagées... Pour les décideurs, il faut que cela se voit !

La transition écologique suppose un autre rapport au territoire avec une approche économe des infrastructures existantes ou nouvelles, une importance redonnée à l'agriculture, un souci constant de préservation de la nature ordinaire ou remarquable, des fonctionnements mêlant activités de proximité ou à distance, réseaux de collaboration...

- Si des progrès ont été réalisés ces dernières années dans la gestion environnementale des projets d'aménagement – progrès qui doivent beaucoup, il faut bien le dire, aux directives et contentieux européens – l'écart entre l'esprit du droit et son application effective reste important dans l'élaboration des projets et la maîtrise des impacts. Il suffit de se reporter, par exemple, aux constats de la disparition et la dégradation à l'échelle nationale des zones humides ou des espaces littoraux.

Les raisons sont sans doute à rechercher dans la primauté donnée à l'économie ou à une conception de la nature perçue comme un obstacle plutôt que comme une ressource ou un patrimoine. L'État lui-même n'est pas toujours exemplaire dans ce domaine.

- L'importance donnée à l'argument de la rentabilité financière à court terme dans la justification

d'un grand projet d'aménagement cache souvent la réalité des coûts diffus induits à long terme : augmentation et relocalisation des populations, déplacements accrus, prise en charge des nuisances, surcoûts du partenariat public-privé... Or la question des coûts collectifs induits est au moins aussi importante que la rentabilité pour le privé.

Si ces enjeux sont aujourd'hui présents dans les discours, l'engagement dans la transition écologique suppose de concrétiser innovation et recherche d'alternatives sociales et économiques.

Le SNE-FSU considère qu'avec le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes nous sommes loin du compte : utilité douteuse, alternatives mal étudiées, intégration insuffisante de l'enjeu d'une société durable. Ce projet est incohérent en regard des enjeux affichés et des débats attendus à l'échelon national ou international.

Alors que nous ne pouvons plus nous tromper sur les grands investissements d'avenir, le SNE-FSU demande un moratoire immédiat sur ce projet d'aéroport, tout comme sur les autres grands projets, afin qu'il fasse l'objet des questionnements nécessaires dans la perspective d'une transition écologique et énergétique.